

BALYO

Société Anonyme

3 rue Paul Mazy

94200 Ivry-Sur-Seine

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Exercice clos le 31 décembre 2017

Deloitte & Associés
Tour Majunga, 6 place de la Pyramide,
92908 La Défense

SIRIS SARL
23 rue d'Anjou
75008 Paris

BALYO S.A.

Siège social : 3 rue Paul Mazy - 94200 Ivry-Sur-Seine
Capital social : € 2,237,715.84

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017

A l'assemblée générale de la société BALYO S.A.,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes

BALYO S.A

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements autorisés et conclus au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisé et conclu au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

- Le Président Directeur Général, Monsieur Fabien Bardinet a bénéficié au cours de l'exercice 2017 d'une rémunération fixe de 153 750€.
- Le Président Directeur Général, Monsieur Fabien Bardinet a bénéficié d'une rémunération exceptionnelle de 50 000€ suite au succès de l'introduction en bourse.
- Le Président Directeur Général, Monsieur Fabien Bardinet a bénéficié d'une rémunération variable de 45 000€ versée au titre de l'exercice 2017.
- Le Président Directeur Général, Monsieur Fabien Bardinet ne bénéficie pas de régime de retraite chapeau à prestation définie (art. L137-11 CSS).
- Le Président Directeur Général, Monsieur Fabien Bardinet ne bénéficie pas d'indemnité de départ à la retraite autre que les indemnités prévues par la loi.
- Le Président Directeur Général, Monsieur Fabien Bardinet ne bénéficie pas de Golden Parachute.
- Le Président Directeur Général, Monsieur Fabien Bardinet bénéficie d'une clause de non concurrence entraînant le versement d'une indemnité équivalent à 35% de sa rémunération mensuelle (variable incluse) pendant une durée de 12 mois.
- Le Président Directeur Général, Monsieur Fabien Bardinet bénéficie des régimes collectifs de retraites et de prévoyance (art. L.242-1 CSS)
- Le Président Directeur Général, Monsieur Fabien Bardinet a bénéficié d'une attribution de 400 000 BSPCE.

BALYO S.A


Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

- Le Président Directeur Général, Monsieur Fabien Bardinnet a bénéficié d'une attribution de 1 000 actions gratuites.
- Le Président Directeur Général, Monsieur Fabien Bardinnet bénéficie depuis 2013 d'une garantie sociale des chefs et dirigeants d'entreprise (GSC). Le coût pour la Société en 2017 a été de 15 300€.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 24 avril 2018


Les commissaires aux comptes

Deloitte & Associés



Stéphane MENARD
Associé

SIRIS SARL



Emmanuel MAGNIER
Associé